

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 1 Avril à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle des Mariages, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2025.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETONE Grégory, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, RATAJCZAK Christophe, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUHEM Gwenaëlle à Mme DELCROIX Séverine, RASSE Virginie à M. DELANNOY Frédéric, M. REMY Benoît à M. JAMROZ Alain

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202515 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Frédéric DELANNOY, Maire, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2024 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivante ».

Le Compte administratif 2024 s'établit comme suit :



COMPTE ADMINISTRATIF 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Cumul
Réalisations	Recettes	1 202 010,70 €	3 853 463,14 €	5 055 473,84 €
	Dépenses	2 018 677,06 €	3 525 096,94 €	5 543 774,00 €
	Résultat de l'exercice	-816 666,36 €	328 366,20 €	-488 300,16 €
	Résultat antérieur	367 305,03 €	90 492,53 €	457 797,56 €
	Résultat de clôture	-449 361,33 €	418 858,73 €	-30 502,60 €
RAR	Recettes	852 765,00 €		852 765,00 €
	Dépenses	242 739,13 €		242 739,13 €
	Solde	610 025,87 €		610 025,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024				-488 300,16 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024				-30 502,60 €
RESULTAT GLOBAL 2024 après prise en compte des RAR				579 523,27 €

Monsieur le Maire informe qu'afin d'honorer les engagements pris dans le courant de l'année 2024, il sera nécessaire d'inscrire en investissement 2025 les restes à réaliser 2024 suivants :

- en recettes : 852 765.00 €
- en dépenses : 242 739.13 €
- solde : 610 025.87 €

Monsieur le Maire se retire,

Considérant que le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif, procède en application de l'article L2121-14 du CGCT à l'élection d'un autre président de séance que Monsieur le Maire,

Considérant que le conseil municipal confie la présidence de l'assemblée à l'occasion du vote du Compte Administratif à Monsieur Philippe VELU, 1^{er} Adjoint,

Hors de la présence de Monsieur Frédéric DELANNOY, Maire, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2024 et acte les résultats suivants :

- résultat de clôture 2024 section de fonctionnement : 418 858 ;73 €
- résultat de clôture 2024 section d'investissement : - 449 361.33 €
- résultat de clôture global 2024 : - 30 502.60 €

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable public,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tels que ci-après :

- report en recettes d'investissement de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 : 852 765,00 €
- report en dépenses d'investissement de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025 : 242 739,13 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2025
Le Maire
Frédéric DELANNOY

